



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213804552-20240308-DEL2024_020-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-020

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 26

votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 février 2024

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Téo FLANDRIN, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Nicolas MILLON (pouvoir à Florence VERLAQUE)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

**CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET ET MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EMPLOIS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Le service technique de la Commune de Saint-Savin est aujourd'hui composé de 7 agents dont 1 agent en disponibilité pour convenance personnelle. En 2023, 1 agent a été recruté en contrat PEC (contrat d'accompagnement dans l'emploi) à temps non complet pour renforcer le service sur le domaine des espaces verts. Malgré le niveau d'implication et de compétences de ces agents, l'effectif apparaît aujourd'hui insuffisant pour assurer durablement le niveau de service nécessaire et les nouvelles tâches.

Il est par conséquent, proposé au Conseil Municipal de créer un poste à temps complet d'adjoint technique territorial au service technique au vu d'une fiche de poste relative aux différentes missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour renforcer les services techniques de la Commune, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.

AUTORISE le lancement de la procédure de recrutement ouverte aux agents titulaires de la fonction publique et aux contractuels,

DIT que le tableau des emplois est modifié en conséquence.

La dépense correspondante sera inscrite au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 8 mars 2024

Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND